

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

LIMITE ÉCARTS DE REVENU - (N° 3094)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous couvert de condamnation des grandes fortunes françaises, on entend ici étendre cette vision morale aux pays de l'Union européenne. Certaines grandes fortunes sont à la tête d'entreprises de taille importante, qui permettent l'emploi de nombreux français et de membres de chaque pays de l'Union européenne. Il revient à la responsabilité des auteurs de ce texte d'engendrer des situations précaires pour les français ; il serait raisonnable de ne pas étendre cette précarité à nos voisins.